

**N°ECO/2023/87****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	21 novembre 2023	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	21 novembre 2023	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>40</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 28 novembre 2023.**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT  
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à Mme Linda GUEDJALI  
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Elisabeth LEFEVRE  
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Nicolas SORET  
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS  
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT  
M. Nicolas DEILLER  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : OUVERTURE DOMINICALE AUTORISÉE POUR L'ANNÉE 2024.**

ECO/2023/87

**Conseil communautaire du  
28 novembre 2023**

**Objet : OUVERTURE DOMINICALE AUTORISÉE POUR L'ANNÉE 2024.**

**VU** l'article L3132-26 du code du travail, modifié par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, chaque maire a la possibilité d'autoriser les commerces de détail installés sur le territoire de sa commune à ouvrir jusqu'à **12 dimanches par an**,

**CONSIDÉRANT** que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante,

**CONSIDÉRANT** que l'article L3132-26 du code du travail précise :

« Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après **avis conforme** de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »,

**CONSIDÉRANT** que par courrier en date du 6 novembre 2023, la Communauté de Communes du Jovinien a été saisie par le maire de Joigny afin que le conseil communautaire se prononce,

En effet, après concertation des commerces implantés sur le territoire de la commune de Joigny et concernés par ce dispositif, celui-ci souhaiterait pour l'année 2024 autoriser l'ouverture des 4 dimanches suivants aux commerces relevant des codes APE/NAF 4771 Z et 7010 Z :

- 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Autoriser l'ouverture des 7 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4778 C :

- 17 et 24 novembre 2024,
- 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Autoriser l'ouverture des 8 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4719 B :

- 3, 17, 24 novembre 2024,
- 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Autoriser l'ouverture des 3 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4711 F :

- 15, 22 et 29 décembre 2024.

Autoriser l'ouverture des 3 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4711 D :

- 8, 15 et 22 décembre 2024.

Les commerces de détail ne relevant pas des codes NAF déjà autorisés auparavant à savoir, 4771 Z, 7010 Z, 4778 C, 4719 B, 4711 et 4711 D sont autorisés à ouvrir les 7 dimanches suivants :

- 17 et 24 novembre 2024,
- 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Précisons que cette demande n'est valable que pour la commune de Joigny et pour l'année 2024.

Par ailleurs, le Conseil National des Professions de l'Automobile de Bourgogne-Franche-Comté a adressé à la commune de Joigny (même demande pour la commune de Champlay) une liste de dates auxquelles, les concessionnaires, à la demande des constructeurs automobiles pourraient être contraints d'ouvrir en 2024. Sans dérogation au repos dominical, les concessionnaires automobiles ne pourraient pas ouvrir et ainsi respecter les exigences du constructeur sauf à s'exposer à une sanction de l'inspection du travail en cas de contrôle.

Il est proposé pour l'année 2024 d'autoriser l'ouverture des 5 dimanches suivants aux concessions automobiles :

- 14 janvier 2024,
- 17 mars 2024,
- 16 juin 2024,
- 15 septembre 2024,
- 13 octobre 2024.

VU la conférence des Maires du lundi 20 novembre 2023,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 47**

**Contre : 0**

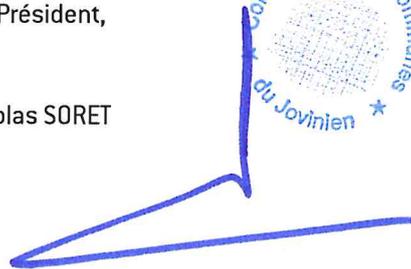
**Abstention : 0**

**DONNE un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire de Joigny,**

**AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Communauté de Communes  
du Jovinien \*

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

